

Montréal 

**Commission permanente
sur le développement social et
la diversité montréalaise**

Le projet de plan d'action municipal pour les aînés

Rapport et recommandations



**Rapport déposé au conseil municipal
le 20 août 2012**

Direction générale**Direction du greffe**

Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :**Vice-présidente**

Mme Lyn Thériault

Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Membres

M. Mario Battista

Arrondissement de Saint-Léonard

M. Maurice Cohen

Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Ana Nunes

Arrondissement d'Outremont

Mme Lise Poulin

Arrondissement de Lachine

Mme Huguette Roy

Arrondissement du Sud-Ouest

M. Aref Salem

Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Sophie Thiébaud

Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 20 août 2012

Monsieur Harout Chitilian
Président du conseil
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le président,

Suite à la résolution du conseil municipal du 26 février 2010 qui visait à référer, dans le cadre d'une commission municipale, le mandat d'étudier un plan d'action pour les aînés qui adhérerait aux intentions du « Guide mondial des villes-amies des aînés » (CM10 0151), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, les recommandations adoptées à l'unanimité par les membres.

Précisons que la commission a mené ses travaux en collaboration avec la Direction de la diversité sociale du Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire ainsi que le Carrefour action municipale et famille et qu'elle a tenu, le 27 juin et le 4 juillet 2012, des séances de travail sur cet objet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(Original signé)

Lyn Thériault
Vice-présidente

(Original signé)

Diane Côté
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Introduction | 4 |
| Mise en contexte..... | 4 |
| Démarche et projet de plan d'action municipal pour les personnes âgées..... | 5 |
| Questions et commentaires des membres de la commission..... | 10 |
| Remerciements..... | 12 |
| Conclusion | 12 |
| Recommandations..... | 13 |
| Annexe 1 Résolution CM10 0151 | 15 |

INTRODUCTION

Résultat d'un vaste projet de recherche mené par l'Organisation mondiale de la Santé dans 33 villes à travers le monde, le *Guide mondial des villes-amies des aînés* a été proclamé le 1^{er} octobre 2007. Conséquemment, le ministère de la Famille et des Aînés du gouvernement du Québec a entrepris, en 2008, la démarche intitulée « Villes-amies des aînés » dans les limites d'un projet pilote.

Selon le document de réflexion du Ministère¹, puisque des services de proximité offerts ont une incidence directe sur la qualité de vie des personnes aînées, les municipalités sont parmi les premières instances touchées par ce projet. Dans le but d'encourager l'adhésion des municipalités à la démarche, l'allocation d'une enveloppe de 1 M\$ annuellement par le gouvernement, au moment du dépôt du budget 2009-2010, a été annoncée afin que les communautés locales se préparent à relever le défi que représente le vieillissement de la population.

Le conseil municipal a été saisi d'une requête, à sa séance du 23 février 2010, suite au dépôt d'une motion. Celle-ci énonce que soit réalisé un plan d'action municipal pour les aînés afin que Montréal soit reconnue dans la démarche « Villes-amies des aînés », dénommée aujourd'hui au Québec « Municipalité amie des aînés » (MADA). Il appert, selon les Nations Unies, que le Québec connaîtra un vieillissement de la population plus rapide que l'ensemble des pays développés, y compris le reste du Canada.

Après avoir pris en délibéré la proposition, il a été résolu (CM10 0151) de référer ce sujet à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise pour étude (annexe 1).

MISE EN CONTEXTE

À l'instar d'autres municipalités, Montréal s'est engagée dans une démarche analogue à l'annonce de l'attribution d'un montant dédié désirant évaluer les meilleures façons d'adapter les services, les politiques, les milieux de vie à la réalité des personnes aînées et d'encourager le vieillissement actif.

C'est dans ce contexte que la Direction de la diversité sociale, en collaboration avec le Carrefour action municipale et famille, partenaire du ministère de la Famille et des Aînés, a développé un projet de plan d'action à l'intérieur de la démarche gouvernementale. Cette formule favorisant une participation constante des citoyennes et des citoyens aînés à l'évolution de leur communauté, ces derniers ont donc été associés étroitement au processus d'élaboration du projet de plan d'action.

La Commission a invité les porteurs du dossier à exposer, en séance de travail, la démarche et le projet de plan d'action municipal, le 27 juin dernier. Messieurs Patrice Allard, chef de division et Berthier Landry, directeur du projet MADA, tous deux de la Direction de la diversité sociale du Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire, étaient accompagnés de M. Denis Guérin, chargé du dossier au Carrefour action municipale et famille.

¹ Gouvernement du Québec. Ministère de la Famille et des Aînés. **Favoriser le vieillissement actif au Québec.** Québec, 2009. 32p.

DÉMARCHE ET PROJET DE PLAN D'ACTION MUNICIPAL POUR LES PERSONNES ÂNÉES

La requête

Grâce à l'initiative du Ministère de la Famille et des Aînés, une démarche corporative « Municipalité amie des aînés » (MADA) a été élaborée par la Ville de Montréal afin d'offrir des services et des infrastructures mieux adaptées aux conditions de vie des citoyennes et des citoyens aînés. La Direction de la diversité sociale a piloté ce dossier à la Ville de Montréal. Son chef de division, M. Patrice Allard, a expliqué que le processus, supporté par une subvention de 300 000 \$ du ministère de la Famille et des Aînés, a mené à l'élaboration d'un plan d'action couvrant les champs de compétences municipales. Une personne de son équipe, M. Berthier Landry, a été dégagée à temps plein sur ce dossier et pour mener à terme ce mandat, un contrat a été accordé à Carrefour action municipale et famille. M. Denis Guérin a été la personne désignée pour accompagner la Ville dans cette démarche.

Ce processus devait nécessairement susciter l'engagement des élus, des services municipaux, des partenaires du milieu des aînés et des organismes qui les représentent. La démarche s'est échelonnée sur plusieurs mois pour permettre de dresser un portrait des interventions municipales, d'identifier les grands enjeux et de proposer des solutions en lien avec les champs de compétences municipales. Finalement, comme la participation et la consultation des citoyens et de nombreux organismes et acteurs du milieu faisaient partie intégrante de cette démarche, le *Projet de plan d'action municipal pour les aînés*² a été soumis lors de deux assemblées publiques et a été exposé devant la Commission afin d'obtenir les commentaires des membres.

Le contexte

Appuyé d'une série de fiches explicatives, M. Landry a parlé du contexte de la démarche corporative pilotée par la Direction de la diversité sociale. En premier lieu, il a fait part des énoncés suivants au sujet du vieillissement de la population comme un défi majeur pour les municipalités québécoises, particulièrement pour Montréal dont :

- ❖ **23 %** des aînés québécois habitent l'île de Montréal et qu'ils représentent **15 %** de la population montréalaise ;
- ❖ **37 %** des aînés sont nés à l'étranger ;
- ❖ d'ici 2026, **une personne sur cinq** aura 65 ans et plus.

Pour obtenir des chiffres plus détaillés ou en connaître davantage, M. Landry a invité les membres à consulter le site Internet *Montréal en statistiques*³ développé par la Direction du développement économique et urbain, notamment en ce qui concerne les données de chaque arrondissement et des publications spécifiques sur les groupes d'âge.

Le directeur du projet MADA a poursuivi en situant cette démarche corporative menée par la Ville-centre qui encourage la participation des 19 arrondissements. Bien que le soutien financier ne soit pas tout à fait à la hauteur des besoins de Montréal, a-t-il dit, certains arrondissements ont démontré un intérêt et pour ceux qui désirent se joindre à cette démarche, une assistance leur sera accordée.

² Ville de Montréal. *Projet de plan d'action pour les aînés*. Montréal, mai 2012. 30 p.

³ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,68109572&_dad=portal&_schema=PORTAL

La démarche

Le processus proposé comporte dix étapes échelonnées sur une période de 19 mois, de mars 2010 à octobre 2012. M. Landry les a présentées les unes à la suite des autres :

1. Négociation de l'entente avec le ministère de la Famille et des Aînés, mars 2010 à janvier 2011 ;
2. Lancement de la démarche MADA, 1^{er} mars 2011 ;
3. Formation des comités, de mars à septembre 2011, dont un comité de pilotage, un comité de partenaires, un comité d'élus et une Table de communication et de concertation en culture, sport, loisirs et développement social qui a produit huit fascicules sur le sujet ;
4. Élaboration du portrait (statistiques, intervention municipale), d'avril 2011 à janvier 2012;
5. Tenue de quatre (4) forums avec les acteurs du milieu, février 2012. 272 personnes y ont participé ;
6. Élaboration d'un projet de plan d'action, de février 2012 à mai 2012 ;
7. Proposition du projet de plan d'action au comité exécutif, 16 mai 2012 ;
8. Assemblées publiques sur le projet de plan d'action, 12 juin 2012. Environ 150 personnes étaient présentes et 37 personnes sont intervenues afin de bonifier la démarche ;
9. Identification des instances politiques et administratives responsable de la mise en œuvre et du suivi du plan, automne 2012 ;
10. Mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation du plan, automne 2012.

Le contenu du projet de plan d'action pour faire de la démarche MADA un projet collectif

Le présent projet de plan d'action a été élaboré subséquemment au portrait des interventions municipales et aux enjeux identifiés lors de quatre forums de consultation qui ont réuni 272 personnes, au mois de février 2012. Un grand nombre d'actions ont été soumises par les directions de la Ville et les organismes à l'intérieur de chaque comité et au moment de la tenue des forums de consultation auxquels une trentaine de partenaires ont participé. Le chargé du dossier au Carrefour action municipale et famille, M. Guérin, s'est dit très satisfait de la participation de tous les intervenants, toutes catégories confondues, au projet MADA.

En fait, le projet de plan d'action repose sur la détermination de ce que sont les aînés montréalais. Dans ce contexte, les participants ont convenu :

- ❖ D'abord, que les aînés forment une mosaïque humaine complexe où l'on retrouve une grande diversité marquée par un parcours de vie qui rend chaque personne unique : **une diversité à reconnaître.**
- ❖ Puis, que les personnes âgées sont des membres à part entière de la communauté qui contribuent activement au dynamisme de leur collectivité grâce à leur engagement social : **un potentiel à valoriser.**

Ces deux caractéristiques ont fait partie intégrante des principes qui ont guidé les actions transversales du projet de plan d'action décrites ainsi par M. Guérin. Le tableau suivant liste ces principes et les actions reliés à la mise en œuvre du plan élaboré pour les aînés montréalais.

Les principes qui guident les actions à la Ville de Montréal

| <i>Principes⁴</i> | <i>Actions municipales</i> |
|--|--|
| Le « réflexe aîné » pour s'ouvrir aux réalités des citoyens âgés | Le politique et les services municipaux sont très sensibilisés à la question et cette action est déjà bien ancrée pour les déploiements futurs. |
| L'accessibilité universelle pour favoriser l'autonomie des aînés | Des aménagements publics adéquats, des outils de communication ciblés sont cités en exemples. |
| L'analyse différenciée selon les sexes | À la diversité contenue dans la définition s'ajoutent des besoins différents des hommes et des femmes lorsqu'ils vieillissent. |
| Le partenariat et la concertation | Pour la réalisation du plan d'action, les partenaires du milieu sont une richesse en plus des collaborateurs de tous les services municipaux dans des actions transversales. |
| La synergie de l'intervention | Il faudra optimiser les ressources et trouver de nouvelles façons de faire. |
| Les acquis pour bâtir sur ce qui se fait déjà | Grâce à leur engagement social, il faudra valoriser la contribution active des aînés au dynamisme de la collectivité. |
| La flexibilité pour s'adapter aux changements | Une flexibilité est indispensable pour s'adapter aux changements et faire évoluer le projet. |

De manière implicite, le projet de plan d'action s'appuie sur les compétences du conseil municipal et engage par le fait même les directions et services centraux de la Ville. Bien qu'il ne compromette pas directement les arrondissements, ces derniers demeurent des partenaires de premier rang dans la réalisation de plusieurs actions.

Par ce projet collectif, a rappelé M. Guérin, la Ville :

- reconnaît l'importance et l'expertise des 19 arrondissements pour répondre aux enjeux locaux et de mettre en œuvre des actions concrètes pour les aînés de leur territoire respectif;
- mise sur la collaboration de nombreux partenaires qui œuvrent auprès des aînés montréalais;
- désire consolider et pérenniser le financement de plusieurs programmes auprès du gouvernement du Québec dans le but d'assurer la réalisation d'actions concrètes pour les aînés.

⁴ Ville de Montréal. **Montréal une ville qui agit pour ses aînés : projet de plan d'action municipal pour les aînés; présentation devant la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise.** Montréal, 27 juin 2012. 29 p.

Dans cet exercice, la Ville passe à l'action en déployant sept engagements :

| | | |
|----------------|---|------------|
| Engagement 1 : | Contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés | 13 actions |
| Engagement 2 : | Aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés | 12 actions |
| Engagement 3 : | Améliorer les conditions d'habitation des aînés pour leur permettre de vivre chez soi le plus longtemps possible | 27 actions |
| Engagement 4 : | Faciliter les déplacements des aînés dans la Ville | 17 actions |
| Engagement 5 : | Améliorer l'accessibilité à l'information | 7 actions |
| Engagement 6 : | Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté | 20 actions |
| Engagement 7 : | Accroître les occasions pour les aînés de se faire entendre | 4 actions |

Ensuite, M. Guérin a décrit l'échéancier de travail relatif à la mise en œuvre de chacun de ces engagements s'étalant de 2012 à 2015 et les responsables administratifs du plan d'action :

- les 11 directions municipales et plus particulièrement le Bureau du plan, la Direction du greffe, et deux services corporatifs, le Service de la sécurité incendie de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal ;
- la Société de transport de Montréal (STM) ;
- l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) ;
- la Société d'habitation de Montréal (SHDM).

Dans le but de consolider ses interventions auprès des aînés, une centaine d'actions sont décrites dans ce projet de plan d'action de la Ville. Celles-ci portent autant sur les déplacements et la circulation, l'accessibilité universelle des lieux publics, des bâtiments et du transport collectif que sur les conditions d'habitation, la cohabitation, l'aménagement et la prévention, les outils de communication, les activités diversifiées en culture et loisirs. Ces actions ont fait l'objet d'un processus d'élaboration, de validation par les différents comités de partenaires et des élus, a précisé M. Guérin.

Même si la Ville dispose de peu de pouvoirs pour intervenir directement sur la prestation de services de santé et que ces éléments n'ont pas été retenus en terme d'engagement, M. Guérin a évoqué que le rôle de cette dernière se situait davantage au niveau de la prévention. Or, Montréal a la chance de loger plusieurs centres universitaires et l'administration municipale et désire contribuer au développement des connaissances et à l'émergence de nouvelles idées et de partenariats en matière de vieillissement et de santé. Ainsi, la Ville contribue à la création d'un environnement propice à la santé des aînés en :

- adhérant aux normes d'accessibilité universelle dans l'aménagement de l'espace urbain;
- créant des conditions favorables aux transports actif et collectif;

- mettant en place des interventions visant à améliorer la salubrité des logements;
- utilisant les outils de communication de la Ville pour promouvoir un mode de vie sain et actif;
- offrant une programmation de sports et de loisirs accessible et variée;
- luttant contre la pollution atmosphérique pour une meilleure qualité de l'air.

Par ailleurs, la mise en œuvre des actions et le suivi du plan sont d'une importance fondamentale, a renchéri M. Guérin. Les porteurs du dossier doivent donc s'assurer :

- de la désignation d'une unité administrative responsable du plan d'action municipal des aînés pour en assurer la coordination ;
- de la volonté politique de reconduire le mandat d'un élu responsable du plan d'action ;
- de la désignation d'un comité pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action.

Le budget relié au projet de plan d'action et à sa mise en œuvre

Le directeur du projet MADA à la Ville a résumé le budget que celle-ci pensait déployer au projet :

- 22 actions se réaliseront sans financement, car inscrites aux activités quotidiennes ;
- 34 actions s'opéreront par des réaménagements budgétaires ;
- 13 actions présentent des coûts d'environ 700 000 \$;
- 9 actions touchent des immobilisations financées à même les projets inscrits au PTI ;
- 22 actions seront réalisées par les partenaires, l'OMHM, la SHDM et la STM ;
- 20 actions seront financées dans le cadre d'ententes avec différents ministères.

M. Landry n'a émis aucun doute sur la réalisation complète de ces actions. Toutefois, il a admis que certaines devraient être davantage chiffrées.

Les assemblées publiques

La Ville de Montréal a communiqué au public son projet de plan d'action municipal sur son site Internet le 1^{er} juin 2012, puis le 12 juin 2012, lors de deux assemblées publiques auxquelles les citoyens et les citoyennes, en particulier les personnes âgées, ont été invités à participer en grand nombre. La première s'est tenue au Centre Saint-Pierre en après-midi et la deuxième, s'est déroulée en soirée à l'auditorium de la Grande Bibliothèque. La nature des 37 interventions de quelque cent cinquante participants aux assemblées publiques a été résumée ainsi par M. Guérin :

- Le nécessaire arrimage entre la démarche MADA et la politique municipale d'accessibilité universelle ;
- Une réflexion sur le transport médical, coordonnée avec les partenaires, même si ce volet n'est pas du ressort de la municipalité ;
- La fin des conventions en matière de subventions de logements sociaux et l'engagement de l'administration municipale de jouer son rôle d'ambassadeur dans ce domaine ;

- La distinction entre les aînés d'origines diverses et les aînés immigrants dont la connotation est différente ;
- Les enjeux de proximité et l'arrimage des plans d'action en arrondissements avec les organismes ;
- La mise en œuvre du plan d'action et la composition du comité de suivi.

Ces questions ont été communiquées à chacune des directions participantes concernées afin d'y donner suite le plus vite possible et de les remettre au comité de pilotage, a précisé M. Landry. Il a ajouté que les commentaires des intervenants ont été accueillis favorablement et qu'avec les recommandations de la Commission, le projet de plan d'action sera parachevé.

Le directeur du projet MADA a résumé ainsi les dernières étapes et l'échéancier du projet :

- le comité de pilotage identifiera des biens livrables du projet pour les transmettre au comité de suivi ;
- le projet final sera déposé au comité exécutif de la mi-août et au conseil municipal du mois de septembre ;
- le lancement final aura lieu le **1^{er} octobre 2012**, Journée internationale des personnes âgées, prônée par l'Organisation mondiale de la santé.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Tout en mentionnant que le document exposé semblait assez achevé, les commissaires ont émis des commentaires et ont questionné certains engagements :

L'application du plan d'action municipal pour les aînés par les arrondissements

Pour rejoindre leurs aînés, un membre a fait part que le personnel de chaque arrondissement doit déjà travailler ou être en contact avec les organismes. M. Landry a appuyé ce constat, car il est le nœud du plan, la livraison des services de proximité étant dévolue aux arrondissements. Selon lui, il faudra discuter afin de mettre en place des initiatives dans les arrondissements. Certains ont déjà démontré une volonté de se joindre à ces actions. Pour d'autres un accompagnement sera nécessaire, a-t-il déclaré, en soulignant le besoin d'établir des ponts et des arrimages avec le comité de suivi.

Toujours au sujet d'une plus grande implication des arrondissements, un membre propose de communiquer davantage avec les organisations et les organismes représentant les aînés et de rendre les informations disponibles, le plus simplement possible, en se référant à l'engagement spécifique sur l'accessibilité à l'information retenu au plan d'action.

Un autre membre a demandé si le support serait plus élevé pour un arrondissement où réside un plus grand nombre de personnes âgées. M. Landry a confirmé des différences importantes dans la répartition de la population des aînés en arrondissements. En conséquence, la volonté de chaque arrondissement de se greffer aux enjeux qui se dégagent du plan d'action est décisive. Il a expliqué que le mandat de la Direction de la diversité sociale consistait à proposer des actions au plan corporatif et pour l'ensemble de la population montréalaise. Les arrondissements doivent maintenant faire l'analyse de ces enjeux au plan local et des différents facteurs à tenir compte dans la mise en œuvre du plan. De plus, en ce qui concerne le financement, le gouvernement du Québec n'a pas

accepté la demande de sommes supplémentaires pour les arrondissements à partir des représentations effectuées jusqu'à maintenant, a-t-il précisé.

Le dédoublement de certains engagements et le regroupement de thématiques

La notion de sécurité est déjà couverte par l'organisme Tandem dans plusieurs arrondissements a soulevé un commissaire qui propose que les engagements soient revus sous cet égard, car il appert que certains d'entre eux pourraient être regroupés.

De même, les thématiques ne doivent pas être considérées en silo, a relevé un autre membre tout en soulevant la nécessité d'établir les interrelations entre elles. M. Guérin a concédé que le langage utilisé pour construire le plan d'action est structuré, mais que cette structure ne témoigne pas toujours des liens entre les engagements. Ce plan doit être écrit pour que ce soit facile à comprendre, pour assurer d'une certaine ouverture d'esprit et être conséquent avec l'implication exigée des personnes, a tenu de suggérer le même membre.

Le comité de suivi

Les commissaires ont souligné l'importance de la présence des personnes âgées sur le comité de suivi ainsi que leur représentativité sur celui-ci. Compte tenu du nombre d'ânés et d'organisme les représentant à Montréal, M. Guérin a mentionné qu'il ne sera pas facile de faire un choix. Et M. Landry a ajouté, comme il existe déjà des comités, à plus petite échelle, où des ânés participent et qui ont exprimé une volonté d'être présents au comité de suivi, ceux-ci pourraient être considérés initialement.

L'accessibilité universelle

Un membre a souligné positivement l'intérêt pour la préoccupation de l'accessibilité universelle dans les enjeux présentés.

Le financement des actions du plan d'action municipal pour les ânés

Malgré le fait qu'elles soient fondées, comment financer toutes ces actions dont 13 d'entre elles sont rattachées au 700 000 \$ que la Ville n'a pas?, a questionné un membre. M. Landry a fait valoir que ces 13 actions s'accompliront sur trois ans et que le moment de leur réalisation n'a pas encore été précisé. Toutes les autres actions relevaient des directions qui ont pris des engagements à trouver le financement. Le comité exécutif entend favoriser la réalisation de ces actions et rien n'est irréalisable en ce moment, a-t-il affirmé.

Et qu'en est-il des discussions entre la Ville et le gouvernement, a poursuivi le membre? Le directeur du projet MADA a fait des représentations pour tenter de convaincre le gouvernement de réviser sa politique et son programme, mais à cette étape aucune somme n'a encore été déterminée. Selon lui, des montants devront être ajustés suite à l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action. M. Guérin a ajouté qu'au moment de la rédaction du plan d'action, la première politique gouvernementale sur le vieillissement « Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté au Québec », n'était pas encore adoptée. Elle l'a été au mois de mai dernier. Il a confirmé que des représentations seront faites auprès du gouvernement ainsi que les arrimages nécessaires avec cette nouvelle politique.

REMERCIEMENTS

Au nom de tous les membres, la vice-présidente de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, Mme Lyn Thériault, tient à remercier les représentants de la Direction de la diversité sociale et du Carrefour action municipale et famille qui ont exposé à ceux-ci la démarche et le projet MADA élaboré par la Ville de Montréal visant à améliorer les conditions de vies de leurs citoyennes et citoyens âgés, à favoriser le vieillissement actif et à offrir un milieu de vie plus accueillant et accessible pour eux.

CONCLUSION

Au terme de cet exercice, la Commission constate aussi qu'il faille dorénavant, de manière implicite, comme pour la politique d'accessibilité universelle, inclure les aînés dans le développement ou la réalisation de projets municipaux et faire les arrimages nécessaires. Elle constate une volonté de la plupart des arrondissements de poser des gestes en lien avec le plan d'action, mais a des inquiétudes si un support adéquat n'accompagne pas ces actions, compte tenu des nombreuses demandes formulées de toutes parts, directement pour les services aux citoyens. En conséquence, ce plan doit être supporté aussi par le gouvernement.

La Commission est très heureuse de constater la participation de la population à cet exercice collectif. Dans le respect du mandat qui lui a été confié, elle a choisi de formuler des recommandations au sujet du contenu et de la mise en œuvre du *Plan d'action municipal pour les aînés*. Elle soumet, ci-après, celles-ci à l'intention du conseil municipal.

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE

Le projet de plan d'action municipal pour les aînés

Déposé à l'administration municipale au mois de mai 2012

RECOMMANDATIONS

Tout en reconnaissant que le projet de plan d'action municipal pour les aînés semble bien répondre aux inquiétudes de ceux-ci à la suite des assemblées publiques du 12 juin 2012, les membres soumettent les recommandations suivantes :

CONSIDÉRANT QUE le vieillissement de la population, phénomène incontestable au Québec, représente un défi de taille pour l'ensemble des institutions et des gouvernements ;

CONSIDÉRANT QUE les projections statistiques illustrent le besoin de repenser plusieurs services aux citoyens pour tenir compte des nouveaux besoins d'une population vieillissante (handicaps, mobilité, autonomie) ainsi que des coûts liés aux services à prodiguer ;

CONSIDÉRANT la nécessité de favoriser l'instauration de nouvelles politiques ou l'adaptation des politiques, des services et des structures plus appropriées aux personnes aînées ;

CONSIDÉRANT QUE les aînés souhaitent demeurer actifs dans leur milieu de vie respectif, que ce soit par le travail, le bénévolat, le mentorat ou la participation citoyenne ;

CONSIDÉRANT tout le travail de coordination que le développement d'un tel projet exige afin de rallier tous les acteurs, les responsables, les répondants, les partenaires et le politique autour d'un projet commun et collectif pour l'avenir des aînés ;

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise appuie le plan d'action déposé ainsi que sa mise en œuvre et recommande :

R-1

Que l'administration municipale, afin de consolider son intervention auprès des aînés, développe une vision transversale et arrime les différentes actions du plan d'action pour les aînés avec toutes les récentes politiques mises en place par le gouvernement et la Ville – le guide de bonnes pratiques pour le déplacement déjà inscrit au plan de transport 2008, le partage des pistes cyclables suite au rapport de consultation de la Commission sur le transport et les travaux publics, la politique municipale d'accessibilité universelle et la politique familiale, par exemple – pour que les engagements contenus au plan d'action soient interreliés dans leur application ;

R-2

Que l'administration municipale s'assure que les cibles avancées déterminant la séquence des actions et leur progression dans le temps soient précisées lors de la mise en œuvre du plan d'action ;

R-3

Que les directions des arrondissements soient invitées, au moins une fois par année, afin de partager les résultats de leurs actions et de celles de leurs organismes partenaires (suivis et besoins) avec le comité de suivi mis en place par l'administration municipale et que ces informations soient communiquées officiellement ;

R-4

Qu'un suivi du plan d'action soit effectué après un an de réalisation et présenté publiquement devant une commission permanente du conseil municipal ;

R-5

Que l'administration municipale développe et adapte les outils de communications, papier et les services en ligne, à la population des aînés afin de bien communiquer les informations ou de les simplifier ;

R-6

Que l'administration municipale définisse le partenariat, les rôles et les responsabilités des organismes contractant des ententes pour une offre de services sécuritaires et de qualité pour les aînés ;

R-7

Que minimalement un aîné fasse partie du comité de suivi et que celui-ci représente bien la population montréalaise ;

R-8

Qu'un dénombrement des politiques et plans d'action municipaux existants en lien avec ce plan d'action pour les aînés soit joint en annexe au plan d'action ;

R-9

Que soient précisées au plan d'action, les actions qui sont déjà en cours, enclenchées ou financées dans un programme ;

R-10

Qu'il demeure à la discrétion des municipalités liées de s'inspirer du plan d'action municipal pour les aînés;

R-11

Qu'un calendrier municipal d'activités spécifiques pour les aînés soit élaboré.

Ces recommandations ont été adoptées à l'unanimité en séance de travail le 4 juillet 2012.



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

| | |
|---|-----------------------|
| Assemblée ordinaire du lundi 22 février 2010 Séance tenue le 23 février 2010 | Résolution: CM10 0151 |
|---|-----------------------|

Motion de l'opposition officielle sur un plan d'action des aînés à Montréal

Mme Lyn Thériault dépose une nouvelle version de la motion en titre et indique les modifications apportées par rapport à la version initiale préalablement à l'amorce de son étude par le conseil.

Considérant que selon les données du recensement de 2006, 27 % des personnes âgées du Québec habitent l'île de Montréal;

Considérant que les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 15 % de la population montréalaise et que d'ici 2026, une personne sur cinq sur l'île de Montréal sera un aîné;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a publié en 2007 son Guide mondial des villes-amies des aînés et que ce guide a été implanté dans 33 villes à travers le monde, avec leur collaboration;

Considérant qu'au niveau du gouvernement fédéral, le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement recommande la promotion du « Guide mondial des villes-amies des aînés » dans les communautés locales en tant qu'outil de référence dans leurs actions envers le vieillissement de la population;

Considérant qu'au niveau du gouvernement provincial, le ministère de la Famille et des Aînés a entrepris en 2008 la démarche intitulée « Villes-amies des aînés », maintenant devenue « Municipalités amies des aînés », et qu'une enveloppe de 1 M\$ annuellement a été allouée par le gouvernement du Québec lors du dépôt du budget 2009-2010 afin d'encourager l'adhésion des municipalités à ce projet pilote;

Considérant que madame Lyn Thériault assume la responsabilité des dossiers touchant les aînés au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal;

Considérant que les trois partis politiques représentés au conseil de ville ont été interpellés lors de la dernière campagne électorale sur l'enjeu que représente le vieillissement de la population;

Il est proposé par Mme Lyn Thériault

appuyé par Mme Véronique Fournier

Et résolu :

de mandater la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal :

- 1- de réaliser, dès cette année, un Plan d'action pour les aînés qui adhère aux recommandations du « Guide mondial des villes-amies des aînés », et qui sera soumis pour étude dans le cadre d'une commission municipale ou d'agglomération de la Ville de Montréal;
- 2- d'entreprendre immédiatement les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin que Montréal soit reconnue comme « Municipalité amie des aînés » et que tous les arrondissements de Montréal puissent y être associés.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.03
/cb

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 26 février 2010